

Construction Notice



ENG24-42 Réhabilitation et reprofilage du ruisseau Junction Foire aux questions

1. Quelle est la date prévue de début du projet?

- Le projet a été lancé en appel d'offres en novembre 2024. Dennis Gratton Construction a obtenu le contrat et sera l'entrepreneur responsable pendant toute la durée des travaux.
- Les travaux dans le lit du ruisseau commenceront le 16 juin 2025 et se poursuivront jusqu'à ce que les conditions hivernales ne permettent plus de poursuivre la construction.
- Le rythme estimé de reconstruction du ruisseau est d'environ 500 mètres par année, pour une durée totale de trois ans :
 1. **2025**: de la rue Lloyd à la rue Leslie
 2. **2026**: de la rue Leslie à la rue King
 3. **2027**: de la rue King à l'avenue Perreault

2. Y aura-t-il des fermetures de sentiers et comment seront-elles communiquées au public?

- Des fermetures de sentiers progressives seront mises en place pour correspondre aux zones de construction actives.
- Des panneaux ont été installés pour informer le public des fermetures, et une coordination continue avec l'entrepreneur permettra de s'assurer que des détours sont établis et clairement indiqués.
- Tout changement concernant les fermetures de sentiers sera communiqué par des annonces de service public, sur les réseaux sociaux de la Ville et par l'entremise de l'Association Rainbow Routes et du Comité de gérance du ruisseau Junction, qui partageront l'information avec leurs membres.
- Ces fermetures sont nécessaires pour fournir aux entrepreneurs l'espace requis afin d'accéder au ruisseau en toute sécurité depuis le sentier.

3. Le sentier sera-t-il conforme à la LAPHO après les travaux?

- La Ville du Grand Sudbury s'engage à améliorer l'accessibilité du sentier après les travaux. Bien qu'une conformité totale à la LAPHO puisse ne pas être possible en raison du terrain naturel, des efforts seront faits pour élargir le sentier et réduire les pentes, lorsque cela est réalisable. Ces améliorations visent à offrir une expérience plus accessible et conviviale à tous les visiteurs.

4. Est-ce qu'on va couper des arbres?

- Un nombre important d'arbres le long du ruisseau devra être abattu pour permettre la construction et le reprofilage des berges.
- Des efforts seront faits pour préserver les arbres matures indigènes de la région de Sudbury, dans la mesure du possible.
- Un plan complet de reboisement est en place pour restaurer la végétation, en utilisant des espèces indigènes afin de maintenir l'équilibre écologique et d'accroître la biodiversité.

5. Le pont piétonnier derrière le Burger King (rue Perreault) sera-t-il fermé?

- Le pont piétonnier derrière le Burger King, sur la rue Perreault, pourrait rester ouvert lorsque les travaux ne sont pas en cours dans ce secteur.
- Cependant, le sentier nord-sud sera probablement fermé pendant les travaux dans cette section.
- Des discussions auront lieu avec l'entrepreneur pour évaluer la possibilité de maintenir l'accès lorsque cela est sécuritaire, durant la saison de construction 2027.

Construction Notice



6. Comment le projet tient-il compte des espèces en péril présentes dans le ruisseau Junction?

- La Ville a mené des études approfondies sur les espèces en péril, conformément à toutes les exigences légales, afin de cerner les impacts potentiels et de mettre en œuvre les mesures d'atténuation appropriées.
- Tous les permis nécessaires ont été obtenus auprès des organismes de réglementation et des agences concernées, confirmant la conformité avec les normes de protection environnementale.

7. Comment le suivi environnemental sera-t-il effectué pendant et après les travaux pour évaluer les impacts?

- Un professionnel qualifié sera présent sur le site tout au long du projet pour superviser les travaux et assurer le respect des normes environnementales en vigueur.
- Le personnel de la Ville assurera une surveillance active pour garantir le respect des permis, des conditions réglementaires et des meilleures pratiques.
- Cette supervision continue permettra d'évaluer les impacts potentiels et de veiller à l'efficacité des mesures d'atténuation.

8. Quel sera l'impact du projet sur les niveaux d'eau dans les zones humides en amont, comme le marais Ponderosa?

- Une évaluation approfondie a été effectuée en collaboration avec les organismes de réglementation compétents pour examiner les impacts possibles sur les niveaux d'eau et les conditions environnementales.
- Selon ces analyses, aucun impact significatif n'est prévu en amont du projet.

9. Quelle taille et quelles espèces d'arbres seront replantées?

- La végétation replantée comprendra des espèces d'arbres indigènes soigneusement sélectionnées pour soutenir la biodiversité locale et la restauration écologique.
- Les espèces choisies seront plus résistantes à l'activité des castors.
- Les arbres replantés seront de taille plus grande que des semis, offrant ainsi des avantages écologiques immédiats et améliorant le paysage naturel.
- Cette approche vise à préserver l'intégrité de l'écosystème environnant tout en atténuant les impacts des travaux.

10. La communauté pourra-t-elle participer au reboisement?

- Le reboisement sera réalisé par l'entrepreneur désigné dans le cadre du processus de restauration prévu.
- À la fin du projet, il pourrait y avoir une occasion pour les groupes communautaires d'organiser un événement collaboratif afin de célébrer l'achèvement des travaux.
- Des discussions avec les intervenants locaux vers la fin du projet pourraient permettre d'explorer des moyens d'engager la communauté dans ces efforts de restauration environnementale.

11. Y a-t-il des plans pour réduire ou prévenir l'accumulation future de sédiments dans le ruisseau?

- Un entretien régulier sera nécessaire pour assurer la gestion à long terme des sédiments.
- Le nouveau profil du ruisseau est conçu pour améliorer l'écoulement de l'eau après les travaux, ce qui devrait réduire l'accumulation de sable au fil du temps.
- Des structures de contrôle de la qualité de l'eau sont prévues aux sorties des égouts pluviaux pour appuyer les efforts de réduction des sédiments.
- Ces mesures visent à améliorer les conditions générales du ruisseau et à minimiser l'accumulation à long terme tout en assurant la durabilité environnementale.

**12. Le ruisseau sera-t-il rectiligne ou sinueux?**

- Le ruisseau conservera son tracé actuel, principalement en raison des contraintes foncières.
- Bien que les ajustements soient limités, la conception priorisera l'écoulement efficace de l'eau et la stabilité écologique dans l'espace disponible.

13. Les poissons seront-ils recensés lorsqu'ils seront déplacés dans les zones de construction?

- L'entrepreneur a retenu les services d'un professionnel qualifié pour superviser le déplacement des poissons, en conformité avec les exigences législatives concernant la collecte de données et le transfert responsable des espèces aquatiques pendant les travaux.
- Cette approche met l'accent sur la gérance environnementale et la conformité aux normes réglementaires tout au long du projet.